

Conseil municipal du 23 avril 2026

Conseil réuni sur convocation du maire dans la salle du conseil de la mairie.

Le conseil municipal est ouvert à 18 heures 35 sous la présidence effective du maire, Frédéric Pascal. Tous les membres du conseil municipal sont présents. Pierre Gazin est désigné secrétaire de séance et Robin Jalic modérateur de la réunion. Nadine Bobigeat, comptable de la commune, est invitée et présente.

Les points traités suivent l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2026 à l'unanimité.

2 – Bilan financier pour 2025.

Dépenses de fonctionnement réalisées : 240 886,85 €.

Recettes de fonctionnement : 210 494 €

Résultat d'exploitation : - 30 392 €

Dépenses d'investissement réalisées : 34 996,76 €.

Recettes d'investissement : 54 056,62 €

Résultat d'investissement : 19 761,05 €.

Le maire de la mandature précédente et le maire actuel se retirent de la salle. Approbation du bilan financier 2025 par 8 voix sur 9 (1 abstention).

3 – Taux d'imposition pour 2026 :

Reconduction des taux d'imposition de 2025. Pas d'imposition supplémentaire des résidences secondaires.

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe : 35 872 €. Adoption à l'unanimité.

4 – Budget primitif 2026 :

Dépenses de fonctionnement : 460 927,72 €.

Recettes de fonctionnement : 460 927,72 €.

Dépenses d'investissement : 227 950,00 €.

Recettes d'investissement : 227 950,00 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues sont la réfection du pont de Malignos (160 000 € à la charge de Saint-Roman) et l'étude de la possibilité d'une installation pastorale (28 000 €).

Approbation à l'unanimité.

5 – Fongibilité des crédits par le maire dans la limite de 7,5 % des chapitres. Adoption à l'unanimité.

6 – Charte de fonctionnement des commissions consultatives citoyennes présentée par Adèle Gouleme. Luc Villaret remarque qu'il n'a pas été consulté pour l'élaboration de ce document ni pour le budget 2026. Remarque contestée par la nouvelle équipe municipale. Olivia Delanoë demande que les documents comme cette charte soumis à l'approbation du conseil soient envoyés aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation au conseil municipal. Elle interroge par ailleurs sur le fait de limiter la participation habitants à trois commissions. Pourquoi ? Cela ne lui paraît pas démocratique ni être une réponse à l'intérêt des habitants pour la vie communale dans sa globalité. Adoption de cette charte par 9 voix sur 11 (2 abstentions).

7 – Création de 4 commissions consultatives citoyennes considérées comme les plus urgentes :

- Commission Eau
- Commission Routes et chemins
- Commission Vie associative et culturelle
- Commission Nature et environnement

Luc Villaret remarque qu'une commission Budget et une commission Urbanisme et bâtiments sont à prévoir. Adoption de la création de ces 4 commissions consultatives par 10 voix sur 11 (1 abstention).

8 - Désignation des membres élus référents de ces 4 commissions :

- Commission Eau : Johan Pascal
- Commission Routes et chemins : Robin Jalic
- Commission Vie associative et culturelle : Catherine Capietto
- Commission Nature et environnement : Bérenger Rémy

Il n'y a pas de suppléant nommé.

Adopté par 10 voix sur 11 (1 abstention).

9 - Présentation de la charte de la Bergerie du Col. Pour éviter toute confusion, les éléments concernant la chambre d'hôte de la mairie sont retirés de ce texte (adoption à l'unanimité). Adoption de la charte par 10 voix sur 11 (1 abstention).

10 - Questions diverses

Luc Villaret réitère son souhait d'être informé sans délai des activités du conseil municipal dont il fait partie, de pouvoir s'exprimer de manière contradictoire dans un conseil qui ne doit pas être un tribunal.

Pierre Gazin demande de prévoir des devis pour l'installation de rampes ou d'escaliers mécaniques pour l'accessibilité à la mairie et à la bibliothèque.

Olivia Delanoë demande sur le calendrier de réalisation d'une étude complémentaire sur l'eau à Saint-Roman. Johan Pascal réponds que le rapport actuel doit être validé et transmis aux structures concernées dont l'Agence de l'eau. Cette étude complémentaire sera possible ultérieurement.

Questions du public :

- Pourquoi y a-t-il tant de camping-cars sur le terrain de la Bergerie ? Il est souligné que la charte de la Bergerie du Col pourrait traiter la question des camping-cars souvent présents et utilisant eau et électricité accessibles depuis l'espace de la bergerie (quels moyens pour en réguler voire interdire l'accès, quelle participation financière le cas échéant ? ..).

- Qu'a-t-il été prévu comme action sociale pour les plus âgés ? Réponse : une ligne budgétaire est prévue dans le fonctionnement.
- Des réticences à la transmission des informations et des dossiers par l'ancienne équipe municipale sont-elles acceptables ? Réponse : le dossier Eau a été bien transmis ; le dossier Filière bois reste incomplet.
- Qu'en est-il du revenu que devait procurer la filière bois ? Réponse : un acheteur du stock actuel de plaquettes doit être rencontré. Il n'y a à ce jour aucune certitude sur un revenu.
- Des sous commissions consultatives peuvent-elles être créées ? Réponse : ce seront des groupes de travail.

Fin du conseil municipal à 20 heures 27.